GAVI/13/336/ea/vmf

Ministre de la Santé publique
Ministère de la Santé publique
Yaoundé
Cameroun

Genève, le 07 juin 2013

Monsieur le Ministre,

Demande de soutien du Cameroun à GAVI Alliance

La présente lettre fait suite à votre demande de soutien auprès de GAVI Alliance pour le vaccin anti-rotavirus - demande alors approuvée en septembre 2011.

Suite à notre correspondance datée du 3 décembre 2012, nous sommes à présent en mesure de confirmer la disponibilité du vaccin anti-rotavirus pour votre pays pour une introduction possible dès janvier 2014. Sur la base des informations fournies dans la demande de soutien initiale et du nouveau calendrier des introductions, nous avons recalculé le nombre de doses qui seront financées par GAVI, ainsi que les montants du cofinancement. L'annexe B détaille ces informations.

Le pays cofinancera l'achat de vaccin anti-rotavirus, conformément à la politique de cofinancement de GAVI ainsi qu'aux clauses et conditions figurant dans la présente lettre et ses annexes.

Pour votre information, le présent document contient les importantes pièces jointes suivantes :

Annexe A : Description du soutien approuvé de GAVI
Annexe B : Informations financières et programmatiques
Annexe C : Rapport du CEI
Annexe D : Clauses et conditions du soutien de GAVI Alliance

Pour toute information, n'hésitez pas à vous adresser à ma collègue Mme Véronique Maeva Fages à l'adresse électronique suivante : vfages@gavialliance.org.

CMR-2013.01(xaxx)P

GAVI Alliance | 2 chemin des Mines 1202 Geneva Switzerland | Tel. +41 22 909 6500 Fax +41 22 909 6555 | www.gavialliance.org info@gavialliance.org

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Hind Khatib-Othman
Directrice des programmes GAVI

Copies : Ministre des Finances
Secrétaire Permanent Programme Elargi de Vaccination
Chef du Secrétariat Techniques du Comité de Pilotage de Suivi et mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de Santé
Représentant de l'OMS, Cameroun
Représentant de l'UNICEF, Cameroun
Groupe de travail régional
Siège de l'OMS, Genève
Division des approvisionnements de l'UNICEF, Copenhague

Annexe A

Description du soutien de GAVI au Cameroun

Soutien aux nouveaux vaccins (SVN)

GAVI Alliance a approuvé la demande du pays concernant l'approvisionnement en doses de vaccin et matériel de sécurité des injections associé qui devraient être requis pour le programme de vaccination, ainsi que précisé dans l'annexe B. Le financement apporté par GAVI pour les vaccins sera conforme :

- aux directives de GAVI Alliance relatives à la demande de soutien ; et
- à la proposition finale telle qu'approuvée par le Comité d'Examen Indépendant (CEI), y compris toutes clarifications ultérieures.

Les vaccins fournis seront utilisés tels que le pays l'a proposé. Les principes de la Déclaration conjointe OMS-UNICEF-FNUAP sur l'emploi de seringues autobloquantes dans les services de vaccination (WHO/V&B/99.25) s'appliqueront à toutes les vaccinations réalisées avec ces vaccins.

Le point numéro 11 dans l'annexe B résume les détails du soutien GAVI approuvé pour les vaccins pour les années indiquées.

Les fonds de GAVI ne peuvent servir à régler tout impôt, droit de douane, taxe ou autre prélèvement s'appliquant à l'importation des vaccins et des fournitures associées.

GAVI n'est pas responsable de toute obligation susceptible de découler de la distribution ou de l'utilisation des vaccins et des fournitures associées après que la propriété de ces vaccins et des fournitures associées sera passée au pays ; néanmoins, le fabricant des vaccins concerné demeurera responsable de toute imperfection des vaccins et des fournitures associées.

Cofinancement du pays

Conformément à la politique de GAVI sur le cofinancement, le pays a accepté de verser la quote-part requise pour cofinancer les doses de vaccin tel qu'indiqué dans l'annexe B. Le point numéro 14 dans l'annexe B résume le budget et la quantité de fournitures qui sera achetée avec les fonds du pays pendant la période correspondant. Le montant total de cofinancement se rapporte au coût des vaccins et du matériel de sécurité des injections associé ainsi qu'aux frais de transport.

Les pays peuvent choisir de cofinancer les vaccins par le biais de la Division des approvisionnements de l'UNICEF ou ils peuvent décider de se procurer eux-mêmes les vaccins conformément à leurs propres procédures, à l'exception du vaccin antipneumococcique qui doit être acheté par l'entremise de l'UNICEF.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le biais de l'UNICEF, le paiement sera effectué directement à l'UNICEF, ainsi que prévu dans le mémorandum d'accord sur les services d'achat conclu entre l'UNICEF et le pays. Aucun versement ne sera fait à GAVI Alliance. Veuillez rester en contact avec l'UNICEF pour connaître la disponibilité des vaccins correspondants et préparer le calendrier des livraisons.

Le montant total du cofinancement exprimé au point numéro 14 dans l'annexe B n'inclut pas les coûts et les frais de l'organisme d'approvisionnement concerné, tels que les frais administratifs et la « marge de protection ».

Une information sur ces frais supplémentaires sera fournie par l'organisme d'approvisionnement dans le cadre du devis qui sera demandé par le pays. L'UNICEF transmettra à GAVI les informations sur la situation de l'achat des fournitures cofinancées. Conformément à la politique de GAVI sur le cofinancement (http://www.gavialliance.org/about/governance/programme-policies/co-financing/), la quote-part est payable chaque année à l'UNICEF.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le Gouvernement, conformément à ses propres procédures d'achat et non auprès de la Division des approvisionnements de l'UNICEF, le Gouvernement présentera à GAVI des pièces justifiant qu'il a acheté sa portion cofinancée des vaccins et des fournitures associées, par exemple des bons d'achat, des factures et des reçus. GAVI encourage vivement les pays qui se procurent eux-mêmes leurs produits cofinancés (par exemple les seringues autobloquantes et les réceptacles de sécurité pour seringues et aiguilles usagées) de veiller à ce que ceux-ci figurent sur la liste de produits présélectionnés de l'OMS ou, pour les réceptacles de sécurité, qu'ils aient obtenu un certificat de qualité délivré par une autorité nationale compétente.

Le soutien de GAVI ne sera fourni que si le pays respecte les conditions suivantes :

Transparence et responsabilité : Respect de toutes les exigences en rapport avec la transparence et la responsabilité, conformément à la politique de GAVI sur la transparence et la responsabilité ainsi que des obligations souscrites dans l'aide-mémoire conclu entre GAVI et le pays.

États financiers et audits externes : Respect des exigences de GAVI relatives aux états financiers et aux audits externes.

Clauses et conditions de l'allocation de fonds : Respect des clauses et conditions standard de GAVI pour l'allocation de fonds (jointes comme annexe D).

Cofinancement du pays : GAVI doit recevoir la preuve du versement par le pays de sa quote-part, avec par exemple des factures ou des reçus d'expédition, si l'organisme d'approvisionnement n'est pas l'UNICEF pour le vaccin faisant l'objet d'un cofinancement pendant l'année calendaire précédente.

Suivi et rapports de situation annuels : L'utilisation par le pays du soutien financier pour l'introduction de nouveaux vaccins avec le(s) vaccin(s) spécifié(s) dans l'annexe B est soumise à un suivi strict des performances. GAVI Alliance utilise les systèmes nationaux pour surveiller et vérifier les performances ainsi que d'autres sources de données, notamment les estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale. Dans le cadre de ce processus, les autorités nationales seront invitées à contrôler le nombre d'enfants vaccinés et le versement des fonds pour cofinancer les vaccins et elles devront préparer des rapports sur ces activités.

Le pays décrira ses progrès et le soutien nécessaire pour l'année suivante dans le rapport de situation annuel. Ce rapport contiendra le nombre déclaré d'enfants de moins de 12 mois ayant reçu les trois doses du vaccin DTC, les trois doses du vaccin pentavalent, le vaccin contre la fièvre jaune, le vaccin anti-pneumococcique et le vaccin anti-rotavirus sur la base des rapports mensuels des districts examinés par le CCIA (Comité de Coordination Inter Agences), tel qu'il a été transmis à l'OMS et l'UNICEF dans le rapport conjoint de notification des activités de vaccination. Le rapport de situation annuel rendra également compte de la manière dont le pays honore ses engagements de cofinancement, énoncés dans la présente lettre. Le rapport de situation annuel, approuvé par le CCIA, sera envoyé au Secrétariat de GAVI au plus tard le 15 mai de chaque année.

La poursuite du financement au-delà des sommes approuvées dans la présente lettre est subordonnée à la réception d'un rapport de situation annuel satisfaisant et à la disponibilité de fonds.

Annexe B

SOUTIEN AU VACCIN ANTI-ROTAVIRUS

1. **Country:**
   Pays : Cameroun
2. **Grant Number:**
   Numéro d'allocation : 1315-CMR-13b-X / 13-CMR-08a-Y
3. **Decision Letter no:**
   Numéro de la lettre de décision : 1
4. **Date of the Partnership Framework Agreement:**
   Date de l'Accord Cadre de Partenariat : Non Applicable
5. **Programme Title:**
   Titre du Programme : Soutien aux Vaccins Nouveaux
6. **Vaccine type:** Rotavirus
   Type de vaccin : Vaccin antirotavirus
7. **Requested product presentation and formulation of vaccine:**
   Présentation requise du produit et formulation du vaccin : Rota, 2 doses
8. **Programme Duration[1]:** 2014 -2015
   Durée du programme :
9. **Programme Budget (indicative)**
   Budget du programme (indicatif) :

	2014	**2015**	**Total[2]**
Programme Budget (US$) *Budget du programme (US$)*	4,293,500	3,766,000	8,059,500

10. **Vaccine Introduction Grant:**
    Allocation d'introduction du vaccin: **$US 752,500**

[1] This is the entire duration of the programme. *Ceci est la durée entière du programme.*
[2] This is the total amount endorsed by GAVI for the entire duration of the programme. This should be equal to the total of all sums in the table. *Ceci est le montant total approuvé par GAVI pour la durée entière du programme. Celui-ci doit être équivalent au total de toutes les sommes comprises dans ce tableau.*

11. Indicative Annual Amounts / *Montant annuels indicatifs:*[3]

Type of supplies to be purchased with GAVI funds in each year *Type de fournitures qui seront achetées avec les fonds de GAVI chaque année*	**2014**
Number of Rotavirus vaccines doses *Nombre de doses de vaccins anti-rotavirus*	1,603,500
Number of AD syringes *Nombre de seringues autobloquantes*	N/A
Number of re-constitution syringes *Nombre de seringues de reconstitution*	N/A
Number of safety boxes *Nombre de réceptacles de sécurité*	N/A
Annual Amounts (US$) / *Montants annuels ($US)*	4,293,500

12. Procurement agency: UNICEF (Country shall release its Co-Financing Payments each year to UNICEF) ***Organisme d'achat :*** *UNICEF (Le pays versera chaque année sa quote-part de cofinancement à UNICEF).*

13. Self-procurement:
Auto-approvisionnement: Non applicable

14. Co-financing obligations: Reference code: According to the Co-Financing Policy, the Country falls within the Intermediate group. The following table summarises the Co-Financing Payment(s) and quantity of supply that will be procured with such funds in the relevant year.
Obligations de cofinancement : Code de référence : 1315-CMR-13b-X-C *En vertu de la politique de cofinancement, le pays fait partie du groupe intermediaire. Le tableau suivant résume le(s) versement(s) de cofinancement et la quantité des fournitures qui seront achetées avec ces fonds chaque année.*

Type of supplies to be purchased with Country funds in each year *Type de fournitures qui seront achetées chaque année avec les fonds du pays*	**2014**	**2015**
Number of vaccine doses *Nombre de doses de vaccins*	172,500	178,500
Number of AD syringes *Nombre de seringues autobloquantes*	N/A	N/A
Number of re-constitution syringes *Nombre de seringues de reconstitution*	N/A	N/A
Number of safety boxes *Nombre de réceptacles de sécurité*	N/A	N/A
Value of vaccine doses (US$) *Prix des doses de vaccins*($US)	439,772	N/A
Total Co-Financing Payments (US$) (including freight) *Versement total du cofinancement ($US) (frais de transport inclus)*	462,000	475,500

[3] This is the amount that GAVI has approved. Please amend the indicative Annual Amounts from previous years if that changes subsequently. *Ceci est le montant approuvé par GAVI. Prière de modifier les montants annuels indicatifs des années précédentes si cela change ultérieurement*

15. **Operational support for campaigns /** Soutien aux coûts opérationnels des campagnes : Non Applicable

	2014	2015
Grant amount (US$) *Montant de l'allocation ($US)*	N/A	N/A

16. **Additional documents to be delivered for future disbursements:**
Documents devant être présenté pour des décaissements futurs:

Reports, documents and other deliverables / *Rapports, documents et autres*	**Due dates /** ***Date limite de réception***
Rapport de Situation Annuel 2013	15 mai 2014

17. **Clarifications:**
Éclaircissements: Non applicable

18. **Other conditions:** Prior to the disbursement of the vaccine introduction grant, the country shall provide a detailed budget for the use of such funds.

Autres conditions*: Le pays devra envoyer au Secrétariat de GAVI un plan d'utilisation de la somme forfaitaire allouée à l'introduction avec budget détaillé avant le décaissement de ces fonds.*

Signed by / Signé par,
On behalf of the GAVI Alliance / Au nom de GAVI Alliance

Hind K. Khatib

Hind Khatib-Othman
Directrice des Programmes GAVI
07 juin 2013

Annexe C

RAPPORT DU CEI SUR LE SOUTIEN AUX NOUVEAUX VACCINS
Genève, 24 juin – 08 juillet 2011

Nom du pays : CAMEROUN
Type de soutien demandé : Soutien aux nouveaux vaccins
Vaccins demandés : Rotavirus

Profil du pays/Données de base (2010)

Population	20 238 645	Taux de mortalité infantile (2004)	74‰
Cohorte de naissance	910,739	Dépenses publiques de santé	28.9%
Nourrissons survivants	809,546	RNB/habitant (2009)	1,170$
Couverture du DTC3 (administrative)	84%	Groupe du cofinancement	Intermédiaire

*Revenu faible, intermédiaire ou dépassant le seuil

1. Type de soutien demandé/Financement total/Période de mise en œuvre

Le Cameroun sollicite le soutien pour le SNV dans le cadre d'un cofinancement pour le vaccin antirotavirus pour utilisation dans un calendrier de 2 doses ; la présentation préférée de la seconde dose est le vaccin antirotavirus monodose pour utilisation en calendrier de 3 doses. Valeur totale de la demande : 19 821 500 dollars américains pour une période de 3 ans allant de janvier 2013 à fin 2015.

2. Historique du soutien de GAVI

SSI 1 : [2001-2006] SSI 2 : [2007-2011]
SNV : Fièvre jaune [2004-2015] Pentavalent [2008-2011]
INS : [2003-2005] RSS : [2007-2011] OSC Type A : 2009

3. Composition et financement du CCIA

Le CCIA actuel a été créée en juillet 2002 en tant que Comité de coordination inter-agences (CCIA) autonome pour la vaccination et se réunit chaque trimestre sous la présidence du Ministre de la Santé ou de son Secrétaire d'État. Parmi les membres on retrouve : un représentant de la Direction de la santé familiale, des représentants de l'OMS, l'UNICEF, l'Allemagne et la France et les OSC (PLAN, HKI, la Croix-Rouge ou et les trois principales associations religieuses). Il n'y a aucun représentant du Ministère des Finances. Les principales fonctions et responsabilités du CCIA sont décrites, ainsi que les trois principales stratégies qui permettent de renforcer le rôle et la fonction du CCIA au cours des 12 prochains mois. Il s'agit principalement du plaidoyer pour davantage de mobilisation des ressources, l'élargissement de la composition et le renforcement ou la coordination au niveau régional et du district. Le plan de travail du CCIA pour 2011-2012 a été également fourni.

Le CCIA (y compris les OSC) a été pleinement impliqué dans la préparation et l'élaboration de la proposition actuelle entérinée dans une réunion conjointe CCIA/CCSS qui s'est tenue le 10 mai 2011 (les procès-verbaux signés sont fournis).

4. État du programme national de vaccination

Le vaccin contre la fièvre jaune a été introduit en 2004, le vaccin contre l'Hépatite B en 2005 et depuis 2009, et le vaccin pentavalent pour les infections à Hib dans tous les districts de santé. L'introduction du vaccin antipneumococcique (PCV13) a été approuvée pour 2010 et ce vaccin sera introduit en 2011. En outre, le Cameroun va introduire le nouveau vaccin conjugué contre la méningite A au 4ème trimestre de 2011 à travers une campagne de masse dans quatre régions à haut risque. Les leçons tirées de l'évaluation post-introduction du vaccin Hib sont :

- La nécessité d'établir un calendrier détaillé des activités d'introduction au niveau régional et des districts ;
- La formation des prestataires de services et d'autres employés avant l'introduction d'un nouveau vaccin et rendre les échantillons du nouveau vaccin disponibles aux prestataires de services pendant la formation, la nécessité de surveiller étroitement les vaccinateurs immédiatement après la formation à travers un encadrement ;
- La nécessité d'une formation de recyclage sur la gestion de la chaîne du froid et des vaccins pour les personnels de la santé dans tous les districts ;
- La nécessité de s'assurer que tous les districts de santé introduisent le nouveau vaccin au même moment et mettent en œuvre la vaccination dans le cadre des stratégies de sensibilisation dans les centres de santé ;
- Le renforcement du système de gestion des MAPI.
- La nécessité d'ajouter aux communications de masse, une communication plus proche à base communautaire et de sensibiliser à tous les niveaux.

La tendance de la couverture vaccinale au cours des 4 dernières années montre un programme efficace ; la couverture en DTC3 est supérieure à 80 % depuis 2007 et atteint 84,3 % en 2010. Le taux d'abandon du DTC3 est de 8 % pour 2009 et 2010. La proportion des districts ayant une couverture au DTC3 supérieure ou égale à 80 % a augmenté de 55 % en 2007 à 65 % en 2010. Aucune donnée n'a été ventilée par sexe.

Couverture vaccinale par catégories de 2007 à 2010

Les problèmes et les difficultés à surmonter sont les suivants :

- Atteinte des objectifs de couverture vaccinale nationale tel que spécifiés dans le PPAC 2007-2011 (Penta3 : - 6 points ; Rougeole : -9 points; FJ :-10points)
- Difficultés à réaliser les objectifs au cours des campagnes
- La gestion du programme n'est pas optimale (manque de structure de gestion au sein du ministère)
- Mise en œuvre insuffisante des activités de communication pour une vaccination systématique

- Utilisation et accessibilité inadéquates aux services de vaccination soutenues dans certaines régions du pays.
- Logistique et gestion inadéquates des vaccins dans 50 % des districts de santé
- Mauvaise gestion des déchets de vaccination au niveau périphérique
- Pénuries de fonds et de soutien logistique.

5. Aperçu du Plan pluriannuel global

Le montant total du PPAC du Cameroun entre 2011 et 2015 est de 263 558 414 dollars américains. Le financement garanti s'élève à 231 933 374 dollars américains et les montants de financement probables de 31 624 486 dollars américains .

Le PPAC est aligné sur le Politique Nationale du Secteur Santé (PNSS) et couvre la période 2011-2015. La planification stratégique est basée sur le document stratégique du secteur santé (SSS) révisé (2001-2015) ; le PNSS 2011-2015 et le CDMT 2011-2015 (tous les documents cités ne sont fournis). Le PPAC est bien écrit et comprend une analyse complète de la situation du PEV pour la période 2006-2010, soulignant les performances, les réalisations, les Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces par composantes du programme.

En plus d'atteindre l'objectif de la couverture vaccinale, les principaux objectifs dans ce plan sont :

- L'introduction du vaccin contre le rotavirus en 2013
- La campagne de vaccination préventive avec le nouveau vaccin conjugué contre le méningocoque A, la méningite d'ici 2015
- L'introduction d'une deuxième dose de vaccin antirougeoleux à l'âge de 18 mois

Le défi majeur, en dépit des stratégies viabilité financière décrites, reste le financement durable de la vaccination. À cette fin, le processus entrepris **pour créer un fonds national pour la vaccination** doit être opérationnel d'ici à 2013.

6. Plan d'introduction de nouveaux vaccins

Le vaccin **antirotavirus en monodose pour une utilisation en 2 doses** est le nouveau vaccin demandé. Un plan d'introduction de vaccin détaillé ; un document joint à la demande a été préparé. Il comprend le poids des maladies liées au Rotavirus au Cameroun avec quelques données locales recueillies sur un site sentinelle fournissant des arguments en faveur de l'introduction du vaccin. Les volumes demandés et les facteurs de perte et les chiffres utilisés sont exacts. Le volume des subventions pour l'introduction de nouveaux vaccins s'élevant à 282 500 dollars américains et est calculé correctement et est complété par une ventilation détaillée du budget pour les activités nécessaires à l'introduction du vaccin antirotavirus. Le coût total du plan d'introduction du nouveau vaccin s'élève à 444 242 dollars américains, dont 282 500 dollars américains financés par GAVI et le reste par le pays. L'introduction se fera dans l'ensemble du pays. L'approvisionnement se fera par l'intermédiaire de l'UNICEF (protocole d'entente signé depuis 2009).

7. Plan d'amélioration

Une évaluation de l'efficacité de la gestion des vaccins menée en novembre 2010 présente une analyse détaillée et un plan d'amélioration qui est en cours de mise en œuvre (rapport ci-joint). Les faiblesses et les obstacles à l'amélioration sont essentiellement managériaux et organisationnels à tous les niveaux, mais surtout au niveau central.

8. Capacité de la chaîne du froid

La chaîne de froid est suffisante pour accueillir le vaccin antirotavirus selon la présentation demandée. Il existe de petites lacunes au niveau des districts (71 réfrigérateurs, 74 congélateurs, 1 WICR), mais des mesures sont prises pour combler ces lacunes avec une meilleure gestion des vaccins (50/71 districts bénéficieront de livraisons deux fois par mois) et pour mobiliser lee financement du gouvernement pour l'achat d'équipements (réfrigérateurs 2-100 litres).

9. Analyse financière

Le PPAC fournit une discussion détaillée du coût et du financement du Programme par rapport à chaque composante du programme et des scénarios globaux du PEV avec l'introduction du PCV et du Rota sont également examinées. L'analyse financière fournie par le PPAC est satisfaisante et l'outil du PPAC a été fourni. Des insuffisances financières sont identifiées. Les stratégies de viabilité financière ont été discutées sur la base des engagements actuels du gouvernement pour le financement de tous les vaccins traditionnels et le cofinancement de nouveaux vaccins, le matériel d'injections, le renforcement des moyens logistiques avec la participation de partenaires comme l'UNICEF et l'OMS, HKI, Plan Cameroun et Sabine Vaccine Institute.

Notez que la création du Fonds national pour la vaccination est une réelle innovation pour atteindre et maintenir la viabilité financière. À cet égard, le Cameroun est soutenu par le Programme sur la viabilité financière de vaccination de la Sabine Vaccine Institute.

10. Modalités du cofinancement

Les montants du cofinancement sont cohérents entre le formulaire de demande et l'outil de calcul des coûts du PPAC.

Le Cameroun a commencé le cofinancement obligatoire en 2009, et cofinancé volontairement le vaccin contre la fièvre jaune en 2008 et 2009. L'obligation de cofinancement pour 2011 est déjà partiellement remplie.

11. La cohérence entre les documents de la proposition

Aucun problème de cohérence dans le document

12. Vue d'ensemble de la proposition : Points forts et faiblesses

Points forts :

Une proposition et des documents bien rédigés et bien présentés

Bonne participation au CCIA et existence de synergies avec le CCSS

Points faibles :
Absence de participation des autres ministères (par exemple le Ministère des Finances, le Ministère de la Planification)
Aucun plan d'urgence si la présentation demandée n'est pas disponible et donc le Cameroun devra se contenter du vaccin antirotavirus monodose pour une utilisation en calendrier de 3 doses. Sur la base de la pré-évaluation de l'OMS, l'expansion de la chaîne du froid serait nécessaire.

Vaccin : Vaccin antirotavirus monodose pour une utilisation en calendrier de 2 doses

Recommandation : Approbation

Annexe D

CLAUSES ET CONDITIONS DE GAVI ALLIANCE

Les pays signeront et accepteront les clauses et conditions suivantes de GAVI Alliance dans les formulaires de demande de soutien. Ces clauses et conditions pourront aussi être incluses dans un accord d'allocation conclu entre GAVI et le pays :

FINANCEMENT UTILISÉ UNIQUEMENT POUR DES PROGRAMMES APPROUVÉS
Le pays présentant la demande (« le pays ») confirme que tous les fonds fournis par GAVI Alliance au titre de la présente demande seront utilisés et appliqués dans le seul but de réaliser le(s) programme(s) décrit(s) dans la demande de soutien du pays. Toute modification substantielle du/des programme(s) approuvé(s) devra être révisée et approuvée au préalable par GAVI Alliance. Toutes les décisions de financement pour cette demande sont du ressort du Conseil d'administration de GAVI Alliance et sont subordonnées aux procédures du CEI et à la disponibilité des fonds.

AMENDEMENT DE LA PRÉSENTE PROPOSITION
Le pays avertira GAVI Alliance par le biais de son rapport de situation annuel s'il souhaite proposer des changements à la description du/des programme(s) dans la présente demande de soutien. L'Alliance instrumentera toute modification qu'elle aura approuvée et la proposition du pays sera amendée.

REMBOURSEMENT DES FONDS
Le pays accepte de rembourser à GAVI Alliance tous les fonds qui ne sont pas utilisés pour le(s) programme(s) décrit(s) dans la présente demande. Le remboursement par le pays s'effectuera en dollars américains, à moins que GAVI Alliance n'en décide autrement, dans les soixante jours après réception par le pays de la demande de remboursement de GAVI Alliance. Les fonds remboursés seront versés sur le(s) compte(s) désigné(s) par GAVI Alliance.

SUSPENSION/RÉSILIATION
L'Alliance peut suspendre tout ou partie de ses financements au pays si elle a des raisons de soupçonner que les fonds ont été utilisés dans un autre but que pour les programmes décrits dans la présente demande ou toute modification de cette demande approuvée par GAVI. GAVI Alliance se réserve le droit de mettre fin à son soutien au pays pour les programmes décrits dans la présente demande si des malversations des fonds de GAVI Alliance sont confirmées.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
Le pays confirme que les fonds apportés par GAVI Alliance ne seront en aucun cas offerts par lui à des tiers, et qu'il ne cherchera pas non plus à tirer des présents, des paiements ou des avantages directement ou indirectement en rapport avec cette demande qui pourraient être considérés comme une pratique illégale ou une prévarication.

CONTRÔLE DES COMPTES ET ARCHIVES
Le pays réalisera des vérifications annuelles des comptes et les transmettra à GAVI Alliance, conformément aux conditions précisées. L'Alliance se réserve le droit de se livrer par elle-même ou au travers d'un agent à des contrôles des comptes ou des évaluations de la gestion financière afin d'assurer l'obligation de rendre compte des fonds décaissés au pays.

Le pays tiendra des livres comptables précis justifiant l'utilisation des fonds de GAVI Alliance. Le pays conservera ses archives comptables conformément aux normes comptables approuvées par son gouvernement pendant au moins trois ans après la date du dernier décaissement de fonds de GAVI Alliance. En cas de litige sur une éventuelle malversation des fonds, le pays conservera ces dossiers jusqu'à ce que les résultats de l'audit soient définitifs. Le pays accepte de ne pas faire valoir ses privilèges documentaires à l'encontre de GAVI Alliance en rapport avec tout contrôle des comptes.

CONFIRMATION DE LA VALIDITE JURIDIQUE

Le pays et les signataires pour le Gouvernement confirment que la présente demande de soutien est exacte et correcte et représente un engagement juridiquement contraignant pour le pays, en vertu de ses lois, à réaliser les programmes décrits dans la présente demande.

CONFIRMATION DU RESPECT DE LA POLITIQUE DE GAVI ALLIANCE SUR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Le pays confirme qu'il a pris connaissance de la politique de GAVI Alliance sur la transparence et la responsabilité et qu'il en respectera les obligations.

ARBITRAGE

Tout litige entre le pays et GAVI Alliance occasionné par la présente demande ou en rapport avec elle qui n'aura pas été réglé à l'amiable dans un délai raisonnable sera soumis à un arbitrage à la demande de GAVI Alliance ou du pays. L'arbitrage sera conduit conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission pour le droit commercial international (CNUDCI) alors en vigueur. Les parties acceptent d'être liées par la sanction arbitrale, comme règlement final de ce différend. Le lieu de l'arbitrage sera Genève, Suisse. Les langues de l'arbitrage seront l'anglais et le français.

Pour tout litige portant sur un montant égal ou inférieur à 100 000 dollars américains, un arbitre sera désigné par GAVI Alliance. Pour tout litige portant sur un montant supérieur à 100 000 dollars américains, trois arbitres seront nommés comme suit : GAVI Alliance et le pays désigneront chacun un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés désigneront conjointement un troisième arbitre qui présidera.

L'Alliance ne pourra être tenue pour responsable auprès du pays de toute réclamation ou perte en rapport avec les programmes décrits dans la présente demande, y compris et sans limitation, toute perte financière, conflit de responsabilités, tout dommage matériel, corporel ou décès. Le pays est seul responsable de tous les aspects de la gestion et de la mise en œuvre des programmes décrits dans la présente demande.

UTILISATION DE COMPTES BANCAIRES COMMERCIAUX

Il incombe au Gouvernement du pays éligible de vérifier avec toute la diligence requise l'adéquation des banques commerciales utilisées pour gérer le soutien en espèces de GAVI, notamment le RSS, le SSV, l'appui aux OSC et les allocations pour l'introduction des vaccins. Le représentant soussigné du Gouvernement confirme que le Gouvernement assumera l'entière responsabilité du remplacement du soutien en espèces de GAVI qui serait perdu en raison d'une faillite de la banque, de fraude ou tout autre événement imprévu.